

**DÉLIBÉRATION N°2023-24\_026**  
**du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 19 décembre 2023**

**5 – Ressources humaines**

**Point n° 5.2 « Plan de ressourcement ITRF »**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Total : 26	Suffrages exprimés : 26  Pour : 25 Contre : 1

**VU** le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

**VU** les statuts de l'université ;

**VU** l'avis du CSAE du 28 novembre 2023.

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2024 du plan de ressourcement en personnels ITRF en appui à la recherche, 16 demandes ont été formulées par 12 unités de recherche de notre établissement.

Après étude du budget, l'université, pour cette campagne 2024, est en mesure de financer trois créations de postes.

Chrono-environnement	UFR ST	D1	ASI	BAP E : Informatique, statistiques et calcul scientifique	E3B42	Gestionnaire d'infrastructures
UAR 3245 - THETA	OSU THETA	D1	IGE	BAP E : Informatique, statistiques et calcul scientifique	E2B44	Administrateur-trice de bases de données / Intégrateur d'applications
UAR 3124 MSHE	UFR SLHS	D1	TECH	BAP G : Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	G4B48	Technicien-ne logistique

Depuis sa mise en place dans le cadre de la campagne 2022, ce plan de ressourcement en personnel ITRF appui à la recherche a permis le déploiement de 10 nouveaux postes de titulaires au sein de nos unités de recherche.

Il s'agit d'un plan pluriannuel établi sur la période 2022-2025, et qu'en conséquence un quatrième appel sera formulé courant 2024 au titre de la campagne 2025.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le plan de ressourcement ITRF, présenté.

Besançon, le 22 décembre 2023

Pour la présidente et par délégation  
Le directeur général des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thierry CAMUS", is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*  
*Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

